

**Commune d'Etterbeek  
Service Aménagement du  
Territoire - Urbanisme  
Avenue d'Auderghem, 113  
1040 Bruxelles  
Bruxelles, le**

V/Réf. : 9812  
N/Réf. : JMB/ETB-2.205/s.581  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

**Concerne :** ETTERBEEK. Rue Fédis, 18.  
Surhaussement du garage, renouvellement de la verrière du volume arrière et  
régularisation de la cuisine.

Demande de permis d'urbanisme.

**Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 18 décembre 2015 sous référence, reçue le 22 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 6 janvier 2016.

La demande concerne une maison unifamiliale située dans la zone de protection du parc Félix Hap. Le n°18 forme avec le n°16 le seul ensemble de maisons en retrait précédées d'un grand jardin clôturé ; du côté rue le bâti comporte un volume garage sur un seul niveau, la façade du volume principal d'habitation implanté en fond de parcelle.

#### **Description des interventions**

La demande vise à

- réaliser un nouveau volume composé d'un bardage en bois ajouré destiné à une profession libérale au-dessus du garage situé à rue ;
- remplacer la verrière actuelle en PVC blanc de la façade avant du volume d'habitation en fond de parcelle par un nouvel ensemble en bois de teinte claire avec vitrage vertical et toiture plate ;
- régulariser la petite verrière de la cuisine à l'arrière de l'habitation.

#### **Avis de la CRMS**

La CRMS approuve les travaux de surhaussement, de remplacement et de régularisation demandés; ceux-ci n'ont pas d'impact sur le parc Félix Hap classé et ne mettent pas en péril l'intérêt du bâti principal. Elle déconseille cependant l'aspect ajouré du bardage en bois du nouveau volume au-dessus du garage car elle estime que cet achèvement peu pérenne, qui nécessite un entretien régulier, risque de dévaloriser les qualités architecturales de l'immeuble principal néoclassique.

La CRMS demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente